



Relais Parents
Assistants Maternels
des Côtes d'Armor

Projet d'Accueil

Entre Parents et Assistant Maternel

Modèle proposé par les Relais Parents Assistants Maternels,

- Département des Côtes d'Armor -
Juin 2010

Projet d'Accueil de l'Enfant

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Ce projet d'accueil est une invitation au dialogue entre les parents et l'assistant maternel.

Dès sa naissance l'enfant réagit à son environnement.

Il a besoin d'une relation chaleureuse et stable, pour évoluer dans un climat de confiance.

L'épanouissement et le bien-être dépendent de la qualité et de la continuité des soins qui lui sont donnés. Il est important qu'un respect mutuel s'instaure entre adultes.

Parents,

Vous avez des attentes quant à l'accueil de votre enfant.

N'hésitez pas à les transmettre à l'assistant maternel. Il est important de lui parler de ses habitudes : il a son propre rythme, sa personnalité.

Assistant Maternel,

Votre expérience personnelle et votre activité professionnelle vous amènent à réfléchir à l'accueil des enfants qui vous sont confiés.

N'hésitez pas à échanger avec les parents et à leur faire des propositions.

FAIRE CONNAISSANCE

1. PREPARER LA SEPARATION

Il est essentiel de se rencontrer au domicile de l'assistant maternel avant la date effective de l'accueil :

- ✧ l'enfant se familiarise avec son nouvel environnement et découvre les pièces où il va évoluer.
- ✧ l'assistant maternel et les parents font plus ample connaissance.
- ✧ la séparation se fait en douceur pour les parents comme pour l'enfant.

☛ Quelque soit le temps dont vous disposez, il est important de préparer l'enfant à la séparation et de lui en parler.

2. PERIODE D'ADAPTATION :

Les parents confient progressivement l'enfant à l'assistant maternel : une à plusieurs heures par jour les semaines précédant l'accueil définitif.

Cet accueil progressif, appelé période d'adaptation, est à aménager en fonction du rythme de l'enfant, de la disponibilité des parents et de celle de l'assistant maternel.

Il est souhaitable de confier à l'enfant un objet qu'il affectionne tout particulièrement lors de la séparation.

Comment prévoyez-vous cette étape ?

Souhaits des parents

Propositions de l'assistant maternel

ACCUEILLIR

1. A L'ARRIVEE DE L'ENFANT

Lors de l'accueil, il est nécessaire de prendre du temps, pour :

- ☞ accueillir l'enfant et sa famille;
- ☞ transmettre les éléments qui semblent importants pour le bien-être de l'enfant (par exemple, comment s'est passée la nuit...)
- ☞ se séparer

2. LES APPRENTISSAGES

Des petits progrès aux grandes étapes, parlez-en régulièrement entre vous.

Tout-petit, l'être humain apprend grâce à ses 5 sens. Il va donc observer, toucher, goûter (mettre à la bouche !), sentir et entendre.

Les apprentissages commencent à la maison et se poursuivent chez l'assistant maternel.

☛ **Chaque enfant est particulier.**

Tout le monde essaie avant de réussir. Pensez-y aussi pour votre enfant !
Ne vous arrêtez pas à vos lectures, ce ne sont que des repères.

Les repas : L'enfant a besoin de toucher les aliments avec les doigts car c'est un besoin qu'il a pour découvrir différentes matières et appréhender la nourriture.

L'apprentissage de la marche : il passera de la position assise à la position debout à sa manière : peut-être qu'il chatonnera*, qu'il fera du 4 pattes, qu'il roulera... ou pas ! Laissez lui le temps d'évoluer.

L'utilisation du trotteur est interdite au Canada et dans certains pays européens, restez vigilants quant à son utilisation.

* chatonner : se déplacer en s'appuyant sur les fesses et en s'aidant avec les pieds.

Le contrôle des sphincters : plus communément appelé « la propreté ». Physiologiquement, un enfant ne peut acquérir le contrôle de ses sphincters avant 18 mois. Observez-le: le fait de savoir monter et descendre seul un escalier en alternant les deux pieds correspond globalement au moment de cette acquisition.

A ce moment, abordez ce sujet avec lui et montrez-lui le pot. Il se familiarisera peu à peu avec l'objet avant de l'utiliser.

☛ **ATTENTION !** le pot n'est pas un jeu : sa place est dans les toilettes. De plus, sachez qu'il est inutile que l'enfant y reste trop longtemps.

Il peut être difficile de faire plusieurs apprentissages en même temps (marche, propreté, langage, etc...)

Il est important de le comprendre et de l'accompagner au fur et à mesure sans brûler les étapes.

AU QUOTIDIEN

1. LES REPAS

L'accueil de l'enfant chez l'assistant maternel ne nécessite pas qu'il soit déjà sevré. S'il boit toujours du lait maternel, différentes possibilités s'offrent à vous. N'hésitez pas à vous renseigner (auprès de la P.M.I. par exemple)

☛ L'utilisation du micro-ondes pour réchauffer le lait est déconseillée pour des raisons de qualités nutritionnelles et de sécurité (risque de brûlures).

Les repas seront fournis par :

| | Parents | Assistant maternel |
|----------------|---------|--------------------|
| Petit déjeuner | | |
| Déjeuner | | |
| Goûter | | |
| Dîner | | |

Observations (pratiques alimentaires, nombre de repas, quantité, régime particulier, allergies, goût, habitudes, position...) : _____

2. LE SOMMEIL

Il est important de respecter le rythme de l'enfant pour son bien-être et sa croissance, comme de veiller sur son sommeil. La qualité de ce dernier est favorisée par de bonnes conditions de couchage.

☛ N'oubliez pas de déchausser, de déshabiller l'enfant et de lui retirer sa serviette avant de le glisser dans sa turbulette (t° de la pièce 18°C à 20°C.)

☛ **Prévention de la mort subite du nourrisson :**
LE COUCHAGE DE L'ENFANT DEVRA SE FAIRE SUR LE DOS.

les habitudes d'endormissement (horaires, habitudes, lieu, doudou) : _____

**L'utilisation des attaches, sangles et turbulettes
fixées au lit, est interdite.**

CIRCULAIRE 117 15/02/66 B.O. n° 66/10 du Ministère des Affaires Sociales.

A LA DECOUVERTE DU MONDE

1. CHEZ L'ASSISTANT MATERNEL

Aménagement de l'espace, jouets, activités, livres, comptines, peinture, musique.....

Souhaits des parents

Propositions de l'assistant maternel

RAPPEL :

Il est de la responsabilité de l'assistant maternel de mettre à disposition de l'enfant des jouets adaptés à son âge, bien entretenus et répondant aux critères de sécurité.

2. LES SORTIES

Il existe peut-être près de chez vous des lieux d'éveil pour les tout-petits, des bibliothèques, des ludothèques, des espaces-jeux proposés par le relais parents assistants maternels... ou encore des lieux de promenades et de découvertes, des jardins publics, des marchés...

Souhaits des parents

Propositions de l'assistant maternel

☛ Pensez à remplir les différentes autorisations se trouvant en annexe du contrat de travail.

L'assistant maternel est seul responsable de l'enfant durant toute la durée de l'accueil. Il ne doit jamais le laisser seul, ni le confier à une personne non agréée.

AUTRES PRATIQUES EDUCATIVES

Il est essentiel d'instaurer un respect mutuel entre adultes et enfant(s) et d'évoquer ainsi les limites à poser.

☛ Abordez toutes les questions qui vous préoccupent afin d'avoir une pratique cohérente et de savoir quelle sont les règles de vie chez les uns et chez les autres :

la sécurité à l'intérieur,
la sécurité à l'extérieur,
les animaux,
les activités domestiques de l'assistant maternel,
la politesse,
les interdits,
la télévision,
le tabac,
les sucreries,

...

et tout autre sujet qui vous vient à l'esprit et vous pose question.

Souhaits des parents

Propositions de l'assistant maternel

LES MALADIES

Le carnet de santé est un document confidentiel. Seules les pages de vaccinations obligatoires doivent être présentées à l'assistant maternel.

Les parents sont responsables du suivi médical de leur enfant.
Seul un médecin peut porter un diagnostic et délivrer un certificat médical permettant ou non l'accueil de l'enfant.

Si l'enfant malade est confié à l'assistant maternel, ce dernier pourra administrer uniquement les médicaments **prescrits sur l'ordonnance du médecin**, fournie par les parents.

En cas de maladie contagieuse constatée par un médecin, l'enfant ne peut pas être accueilli. Les parents doivent fournir un certificat médical dans les 48h. (Dans ce cas, l'assistant maternel ne sera pas rémunéré.)

Cette absence de rémunération est valable pour 10 jours pendant 12 mois.

En cas de maladie non contagieuse, l'enfant sera t il accueilli chez l'assistant maternel ? Oui Non

☛ **Pensez à l'organisation en cas de maladie de l'enfant.**

Fiche médicale à actualiser dans les annexes au contrat.

LE MATERIEL

En référence au Décret n° 2006-627 du 29 mai 2006 , Article D.773-5 :

Les indemnités destinées à l'entretien de l'enfant accueilli par un assistant maternel couvrent et comprennent :

- les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches, qui sont fournies par les parents de l'enfant, ou les frais engagés par l'assistant maternel à ce titre ;
- la part afférente aux frais généraux du logement de l'assistant maternel (eau, chauffage, électricité...)

Le nécessaire de toilette (changes et autres) :

Sera fourni par les parents :

Sera fourni par l'assistant maternel :

DEPLACEMENTS EN VOITURE

Il est important de vérifier la conformité des installations : siège auto, dispositif de retenue....

- ☛ voir la réglementation en vigueur
- ☛ voir la notice de la voiture

Tous les déplacements en voiture de l'assistant maternel sont à préciser :

☞ école :

☞ espace jeux :

☞ divers :

☞ limites géographiques :

☛ Tout déplacement en voiture doit être justifié et autorisé par les parents.

SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

Tout comme le premier accueil et la rencontre avec l'assistant maternel, le dernier accueil et le départ seront des moments riches en émotions pour l'enfant, sa famille, et l'assistant maternel.

Ensemble, l'accueil est prévu, préparé, planifié dans le temps.
De la même manière, le départ mérite d'être organisé, discuté...

L'enfant sera-t-il accueilli en périscolaire ? _____

A remplir selon l'âge de l'enfant et au moment opportun :

☞ Vers quel âge et à quel rythme, va-t-il faire son entrée à l'école ? _____

☞ Qui va l'accompagner ? _____

☞ Qui ira le chercher ? _____

☞ Le moyen de locomotion Voiture A pied

Observations _____

LE DEPART

AU DEPART DE L'ENFANT

Lors du départ, il est nécessaire de prendre à nouveau du temps, pour :

- ✧ permettre à l'enfant de retrouver son ou ses parents ;
- ✧ parler du déroulement de la journée de l'enfant, transmettre les éléments qui semblent importants ...
- ✧ quitter le domicile de l'assistant maternel

☛ Un cahier de liaisons peut favoriser les échanges en plus des discussions.

L'enfant grandit,
il est important pour lui et pour son entourage
que ces conditions d'accueil
soient pensées au fur et à mesure de son évolution...

☛ IL REVIENT A CHACUN DE RESTER
A L'ECOUTE,
et d'être attentif aux besoins de l'enfant,
dans une relation de confiance.

Chaque divergence en matière d'éducation ou de prise en charge matérielle de l'enfant doit faire l'objet d'un échange entre l'employeur et l'employé.

En cas de difficulté et à votre demande, le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général interviendra dans l'intérêt de l'enfant.